

Le Député-Maire

**Mesdames et Messieurs les parents d'élèves
des écoles maternelles et élémentaires**

Maisons-Alfort, le 11 juillet 2014

Objet : Réforme des rythmes scolaires à Maisons-Alfort

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez, tout au long de cette année scolaire, par une communication régulière à tous les conseils d'écoles mais également par une lettre adressée à tous les parents d'élèves le 7 février 2014, la Ville de Maisons-Alfort a maintenu sa décision de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée de septembre 2014 afin de respecter l'avis très majoritaire des familles maisonnaises, de 85% des enseignants de toutes les écoles et l'opposition unanime de toutes les associations de parents d'élèves.

Malgré cette très large opposition partagée par un collectif de 26 Maires du Val-de-Marne, et transmise par écrit aux Premiers Ministres successifs, Monsieur Jean-Marc AYRAULT en novembre 2013 et Monsieur Manuel VALLS en avril 2014, le Ministre de l'Education Nationale et ses représentants au sein de l'Académie de Créteil ont décidé de passer outre.

Ils viennent de décider d'imposer aux enseignants maisonnaises ces nouveaux rythmes scolaires en ajoutant une ½ journée d'enseignement supplémentaire aux élèves le mercredi matin.

La Ville de Maisons-Alfort vient, quant à elle, d'être destinataire d'un courrier reçu le 8 juillet 2014, que vous trouverez ci-joint en annexe, nous signifiant ces nouveaux horaires.

Je tiens à vous rappeler que la Municipalité s'est toujours associée aux différentes manifestations des enseignants et des associations de parents d'élèves organisées depuis 2013 et qui demandaient purement et simplement l'abandon de cette réforme.

Face à la situation qui est désormais imposée aux enseignants et donc aux familles de Maisons-Alfort, au personnel communal et à notre ville, ma priorité reste, comme toujours, l'intérêt supérieur des enfants et ma volonté d'aider au mieux les familles dans leurs difficultés d'organisation.

Ma priorité est aussi de préserver au maximum l'ensemble des dispositifs existants pour l'accueil pré et post scolaire, les centres de loisirs et les différentes activités éducatives, sportives et culturelles proposées à vos enfants pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire. **Cet ensemble de services sont pour la quasi-totalité gratuits pour les familles**, ce qui n'est pas le cas dans de très nombreuses villes. Leur qualité et leur diversité recueillent la satisfaction des enfants, des parents comme des enseignants.

Vous trouverez en annexe au présent courrier le rappel détaillé des différentes interventions de la Ville dans la journée de l'enfant pendant le temps scolaire. Ces activités représentent un coût annuel de 1.420.000 euros, auxquels s'ajoutent 250.000 euros de frais de transport pour les sorties scolaires.

Afin de tenir compte des nouveaux horaires qui nous sont désormais imposés par le Ministre l'Education Nationale, je me dois de mobiliser des moyens financiers et humains supplémentaires pour répondre aux besoins nouveaux d'accueil des enfants par les services municipaux.

Malgré les dépenses supplémentaires liées à ces nouveaux horaires imposés, je mettrai donc en place, dès la rentrée scolaire prochaine, l'accueil de tous les élèves dans les conditions suivantes :

- l'accueil pré-scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires à partir de 7 heures 30 comme aujourd'hui mais prolongé jusqu'à 9 heures, et non plus 8 heures 30, dans les mêmes conditions et au même tarif qu'aujourd'hui. **Cet accueil du matin sera gratuit** pour les enfants arrivant après 8 heures et jusqu'à 9 heures, heure du début de la classe,

- l'accueil post-scolaire des élèves des écoles maternelles à partir de 16h15, et non plus 16h30, jusqu'à 18 heures 30 dans les mêmes conditions et au même tarif qu'aujourd'hui,

- l'organisation de toutes les autres activités pour les élèves des écoles élémentaires, en particulier les contrats bleus et l'étude scolaire, à partir de 16h15, et non plus 16h30, et qui se poursuivra pour les enfants concernés par un accueil post-scolaire encadré de 17h45 à 18h30 dans les mêmes conditions et au même tarif qu'aujourd'hui.

La ½ journée d'enseignement supplémentaire du mercredi matin nous impose de réduire l'accueil en centres de loisirs du mercredi en semaine scolaire au seul mercredi après-midi. Ces centres de loisirs débiteront à 12 heures et comprendront le déjeuner et l'encadrement de l'après-midi dans les différents lieux d'accueil avec un tarif inférieur à celui existant aujourd'hui compte-tenu d'une amplitude horaire moindre. La journée complète (matin et après-midi) d'accueil en centres de loisirs continuera, bien évidemment, d'être organisée pendant les vacances scolaires.

Dans le souci de faciliter l'organisation des familles, je mettrai également en place **un nouvel accueil gratuit** le mercredi midi de 12 heures à 12 heures 30 pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires qui ne seront pas inscrits aux centres de loisirs du mercredi après-midi afin de permettre aux parents d'avoir le temps de venir chercher leurs enfants avant le déjeuner.

Telles sont les dispositions que je suis amené à prendre dans l'intérêt de tous les enfants et des familles maisonnaises à partir de la prochaine rentrée scolaire. J'ai particulièrement veillé à ce que, dans la situation actuelle, le coût de cette réforme qui nous est imposée, ne soit pas supporté par les familles de Maisons-Alfort. Vous pouvez compter sur ma détermination à soutenir les familles maisonnaises dans cette nouvelle organisation.

Je reste à votre écoute et je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

et de mes sentiments dévoués,

Le Député-Maire

Michel Herbilla

Michel HERBILLON

P.J. : - Courrier de Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Val-de-Marne reçu le 8 juillet 2014

- Les interventions de la Ville de Maisons-Alfort dans la journée de l'enfant pendant le temps scolaire